

Bulletin syndical de la section thématique nationale SNPAM-CGT/Lycées professionnels maritimes

Sans inonder vos boîtes électroniques, nous nous permettons de vous tenir informés de quelques activités syndicales qui vous concernent. Si vous souhaitez plus d'informations, échanger avec nous ou nous rejoindre, n'hésitez pas !

Rémunération des enseignants ACEN : grâce à notre vigilance, une victoire !

La prime ISOE part fixe avait été augmentée pour les enseignants en septembre 2023. Si la CGT revendique une hausse du salaire et non pas des primes, on ne pouvait que se féliciter de ce coup de pouce. L'engagement avait été pris par l'administration centrale de répercuter aussi cette hausse pour les enseignants contractuels. Problème : les enseignants ACEN ne touchaient pas de prime ISOE part-fixe ! Après de longues passes d'armes et la menace d'une baisse d'indice pour compenser cette hausse de prime, la CGT, avec l'appui des autres organisations syndicales a obtenu la création de cette prime de plus de 200 € mensuelle pour l'ensemble des enseignants ACEN ! Sans notre action, le service des ressources humaines de notre ministère aurait diminué la rémunération indiciaire.

Ce sont aussi les organisations syndicales, au premier rang desquelles le SNPAM-CGT des lycées professionnels maritimes qui a obtenu le règlement de plusieurs années de retard sur la prime d'attractivité des enseignants contractuels.

A nous, désormais de continuer la bagarre pour les salaires, et donc celle du point d'indice, la façon la plus complète d'augmenter tous les agents !

Elections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE) : Faites voter CGT !

Du 25 novembre au 9 décembre auront lieu les élections professionnelles dans les TPE, qui concernent 5 millions de personnes dans les entreprises de moins de 11 salariés.

Se syndiquer dans les petites entreprises n'est pas toujours simple, mais les élections professionnelles y jouent un rôle décisif pour le rapport de force au niveau national interprofessionnel ou dans les branches professionnelles.

<https://election-tpe.travail.gouv.fr/>



Besoin d'aide ?
Envie de s'impliquer ?

Syndiquez-vous !
Sollicitez-nous !

clement.calmettes@mer.gouv.fr

<https://www.cgt-snpam.syndicat.min-e2.fr/>

Mobilisé·es le 1er octobre

La CGT, aux côtés des syndicats FSU et Solidaires, appelle à la grève le 1er octobre pour le premier jour de l'étude du budget de l'Etat au parlement. Une mobilisation essentielle qui en appelle d'autres pour l'augmentation des salaires, l'abrogation de la réforme des retraites et le renforcement des services publics !

La décision historique de notre organisation syndicale de s'engager pour le Nouveau Front Populaire lors des élections législatives de juin n'était ni facile ni évidente. Elle s'est faite sur la base des valeurs de la CGT : la défense des libertés syndicales et de l'intérêt des salariés mais aussi le combat contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et le sexisme. La convergence entre le camp de l'extrême-centre présidentiel et l'extrême-

droite lepéniste apparaît depuis au grand jour, avec un nouveau gouvernement qui incarne cette ligne.

La CGT reste fidèle à ses combats en défendant les travailleurs et les travailleuses, quelles que soient leurs origines, leurs religions ou leur orientation sexuelle.

« Mutuelle » obligatoire : l'arnaque de notre pôle ministériel

Ce n'est pas avec une mutuelle, régie par les principes de l'économie sociale et solidaire qu'a contractualisé notre ministère pour la protection complémentaire santé, mais avec une société d'assurance à but lucratif !

Au 1er janvier 2025, l'ensemble des agents du ministère devront souscrire à la complémentaire santé choisie par leur employeur pour bénéficier de sa participation. Notre ministère a choisi ALAN, une start-up de l'assurance, contre l'avis des syndicats. En effet, la CGT avait voté pour le protocole d'accord qui déterminait le niveau de couverture de la protection sociale complémentaire (PSC). Mais quelques mois plus tard, face au choix de cette entreprise qui n'était pas l'offre la plus pertinente, les syndicats se mobilisent, notamment à travers une pétition en ligne.

A ce jour, un simulateur a été mis en place par l'assureur pour que les agents du ministère puissent estimer le montant de leur cotisation future et le niveau de prise en charge par l'employeur. Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher des militants syndicaux CGT de votre établissement. Néanmoins, ne comptez pas sur nous pour faire le service après-vente d'ALAN et des choix de notre Ministère !

Pour la CGT, ce marché est caractéristique de la volonté de certains de soumettre la santé au secteur privé lucratif. Au contraire, la CGT défend le « 100% sécu », un droit à la Sécurité sociale intégrale où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. La Sécu est une conquête sociale essentielle, elle a subi des attaques ces dernières années, par l'affaiblissement de la démocratie sociale (les représentants des salarié·es y ont perdu de leur influence) et la réduction des cotisations. Nous défendons l'extension du financement de la sécurité sociale par les cotisations, pour un système plus efficace et plus démocratique !

Effectifs en hausse, évolution des publics ... : il faut des moyens humains adaptés

Les organisations syndicales réclament des postes pour les centres de documentation et d'information dans les LPM. Aucun professeur-documentaliste dans le réseau et parfois, aucun lieu digne d'un CDI. Une pétition a été mise en ligne et le SNPAM-CGT martèle ce besoin à chaque réunion. Les inégalités entre établissements concernant les infirmier·es scolaires sont aussi insupportables. Les situations sociales et sanitaires vécues par les élèves des LPM sont parfois difficiles. L'éloignement familial dans les internats doit se faire dans les meilleures conditions d'accompagnement, avec des équipes de vie scolaire stables et formées.

Pour les enseignements, les difficultés d'apprentissages liées à des situations de handicap sont nombreuses, nous demandons l'embauche d'accompagnant·es des élèves en situation de handicap (AESH).

Les élèves des LPM doivent être considérés comme des lycéens à part entière !

Notre ministère permet désormais à des AESH et à des Assistants d'éducation (AED) de signer des CDI. Nous souhaitons toujours un véritable statut d'éducateur·ice scolaire, titulaire de catégorie B mais en attendant, il faut s'emparer de cette possibilité de CDI et exiger des formations (gestion de conflits, prévention des violences sexistes et sexuelles, prise en charge des handicaps, etc.)

Pour les LPM, le bureau GM2 nous a confirmé que les AESH étaient « CDIables » après 3 ans de contrat et les AED après 6 ans.

Egalité homme-femme : un combat syndical dans les LPM

Le secteur maritime peine à regarder en face les violences sexistes et sexuelles et les discriminations. Ces fléaux traversent toute la société mais la responsabilité des acteurs du maritime aussi bien publics que privés sont importantes, en premier lieu desquels, les armateurs et l'Etat.

Pas de doute, les choses bougent et la CGT n'y est pas pour rien. La campagne « Face au harcèlement toutes et tous sur le pont » du service social maritime en est la preuve.

Les LPM sont en première ligne pour favoriser l'inclusion et l'égalité pour les futurs marins. La prévention des violences sexistes et sexuelles et la lutte contre le stéréotype de genre et les discriminations est une affaire sérieuse. Un vrai plan d'action avec des moyens dédiés doit être impérativement mis en place en discussion avec les organisations syndicales. Nous demandons notamment la désignation de référent·e égalité, avec du temps pour accomplir leurs missions.

La CGT lutte contre le sexisme pour les droits des femmes depuis sa création. Elle met à la disposition des syndiqué·es de nombreux outils de formation.